

Saint-Pantaléon-de-Larche, 26 février 2020



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE PARC DES SPORTS – SCENARII D’EVOLUTION



Image de synthèse : hypothèse de restructuration / surélévation de la tribune

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr

L'ensemble des clubs sportifs usagers du parc des sports Georges Auger ont planché sur les hypothèses d'évolution du parc des sports présentés par la commune.

Le maire Alain Lapacherie, les élus en charge des associations et des bâtiments Dominique Paroutot, Nathalie Bigeat-Marcou et Martine Jugie étaient tous mobilisés ainsi que les Présidents des clubs intervenant sur le stade : foot-ball, basket, tennis, athlétisme, pétanque et chasse, pour examiner les résultats et les pistes de cette étude.

Cette réunion était très attendue des clubs. Elle est une étape particulièrement importante dans la réflexion sur les transformations que le parc des sports pourrait subir dans les années à venir. La municipalité a engagé une étude de besoins conduite par un cabinet parisien spécialisé. Il fait apparaître que la commune dispose d'installations diversifiées et de bonne qualité. Les équipements sont régulièrement mis à niveau, à l'image des 300 000€ investis ces dernières années dans l'outil.

La comparaison avec des communes similaires comme Trélissac, Divatte sur Loire met en évidence le très bon niveau d'équipement de Saint Pantaléon, néanmoins le cabinet fait valoir la saturation des locaux du fait du développement des clubs et du nombre des adhérents. Des carences ponctuelles ont aussi été mises en évidence.

Des scénarii d'évolution ont donc été présentés aux clubs. Alain Lapacherie a bien rappelé qu'il fallait avoir conscience des contraintes du site en particulier de la zone rouge du plan de prévention au risque d'inondation. La réflexion doit donc être sérieuse et documentée. C'est toute la démarche que la commune veut développer avec les usagers. Les possibilités d'agrandissement ont été étudiées et chiffrées. Elles s'adossent notamment à des certificats d'urbanisme, qui valident leur pertinence par rapport aux règles du PLU. M. Stéphane Carpentier Directeur des Services Techniques a présenté ces différentes hypothèses.

La première proposition municipale consiste à développer les espaces de parking le long de l'avenue Charles de Gaulle et à créer un nouveau parking à gauche de l'actuel.

Sur les bâtiments, la proposition la plus spectaculaire est de surélever la tribune d'honneur pour y développer 225 m² en extension, fléchés à ce stade pour des vestiaires. Il faudra vérifier la capacité de la structure à porter un tel agrandissement. 150m² peuvent être également

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr

développés en agrandissement du gymnase côté route de la Fontaine. La construction serait sur pilotis pour arriver de plain-pied face à la rue. 70 m² peuvent aussi être développés sur une des latéralités du club house.

Les représentants des clubs ont également discuté avec les élus de la répartition des activités sportives sur la plaine des jeux et des réserves foncières mobilisables. La proposition d'aménager un terrain de tennis couvert a été envisagée. Un déplacement sur Toulouse va être programmé pour visiter des installations en cours d'aménagement. Leur intérêt est d'être transparentes hydrauliquement. Ce nouveau concept peut être installé en zone inondable car il est résistant et ne fait pas obstacle à l'écoulement des eaux.

Enfin le maire a proposé de décroisonner la réflexion et de l'élargir en l'intégrant au projet d'éco-quartier qui doit voir le jour en surplomb du gymnase. Il s'agit alors d'imaginer une transformation complète du carrefour en une place publique qui relierait les deux éléments urbains. Au bas de ce futur éco-quartier, un équipement public mixte pourrait voir le jour. En première analyse, il serait d'une surface de 1000 m². Il pourrait jouer des rôles polyvalents à la fois sportifs et ou de réunion. Ce serait un nouvel atout pour la commune qui ouvrirait le site du parc des sports et lui offrirait de nouvelles perspectives. Cette suggestion est un des points principaux du futur PLU. Elle a été présentée sur le terrain aux équipes des services de l'Etat (DDT et DREAL), de l'Agglo et du CAUE. Les paysagistes du Groupe Dejante ont exploité les travaux de l'atelier éco quartier tenu sur place par la DREAL et ont déjà dessiné les orientations d'aménagement.

La réflexion va être désormais approfondie sur les éléments techniques et fonctionnels pour mettre en adéquation les possibilités d'agrandissement et les besoins. Une collaboration étroite devra être mise en œuvre avec la municipalité, les clubs et les bureaux d'études pour mettre les bonnes activités au bon endroit. Cette étude devra déboucher sur un programme d'investissement mobilisant l'ensemble des partenaires publics et les fédérations sportives.

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - a.m.oumedjkane@orange.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr